

Malgré des tarifs ambulatoires en forte baisse, l'HNE prévoit un déficit ramené à 5,5 millions de francs

La première version du budget 2018 de l'Hôpital neuchâtelois prévoyait un déficit de 8,5 millions de francs. Jugeant ce résultat insuffisant, le Conseil d'Etat a demandé de réaliser un deuxième train d'économies. Le détail des mesures sera présenté au début de l'an prochain.

Le budget 2018 de l'Hôpital neuchâtelois présente un déficit de 5,5 millions de francs. Ce résultat a été obtenu après échange avec le Conseil d'Etat, qui n'est pas entré en matière sur une première version du budget présentant un déficit de 8,5 millions de francs. Pour le gouvernement, il n'était pas imaginable que le déficit du budget 2018 soit plus élevé que celui du budget 2017 (-6,4 millions) au vu des difficultés financières de l'Etat.

Fin octobre, le Conseil fédéral a précisé les contours de la révision de la tarification ambulatoire Tarmed. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, visant une baisse des coûts de la santé de 470 millions de francs. Pour l'HNE, cela représente un manque à gagner de 5,5 à 6 millions de francs à activité constante. Cette baisse est couplée avec une réduction des prestations d'intérêts général (-2,8 millions), l'introduction de forfaits par cas pour les soins palliatifs et la pression constante mise sur les tarifs stationnaires (Swiss-DRG) – des discussions sont encore en cours avec un assureur important pour 2018. Une éventuelle baisse aurait un impact important sur les recettes: entre 2012 et 2017 la valeur du point DRG a diminué de 106 francs, ce qui représente une perte de chiffre d'affaires d'environ 1,5 million par an.

Le déficit de 8,5 millions de francs discuté par le conseil d'administration de l'HNE en novembre intégrait des efforts d'amélioration de 7 millions de francs par rapport au budget 2017. Il comprenait un premier train de mesures d'assainissement incluant notamment: suppression du service de liaison pour le remplacer par des case managers et éviter ainsi des doublons; autonomisation des crèches de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds; fermeture des policliniques des sites du Locle et du Val-de-Ruz, très peu fréquentées et n'offrant pas une prise en charge sécuritaire satisfaisante.

Cible fixée par le Conseil d'Etat

La cible budgétaire fixée par le Conseil d'Etat a entraîné le lancement d'un deuxième train de mesures d'assainissement pour dégager 3 millions d'économies supplémentaires. Le conseil d'administration a décidé d'accélérer le processus d'adaptation de l'infrastructure à l'activité (suppression de surcapacités sans diminution des prestations). Cela impliquera la fermeture de lits sur tous les sites de l'HNE, selon des modalités en cours de finalisation. Des mesures de suppression de postes et de restructuration seront mises en oeuvre en 2018. Les collaborateurs concernés seront replacés dans la mesure du possible, mais aucune garantie ne peut être fournie. Au vu du délai très court et des contraintes imposées par la CCT Santé 21, le programme détaillé du deuxième train d'économies sera communiqué durant le 1^{er} trimestre 2018.

Ces douloureuses mesures de rationalisation doivent permettre à l'HNE d'atteindre l'équilibre financier, un objectif maintenu malgré l'impossibilité de regrouper les prestations et réformer en profondeur les structures de l'institution. Il s'agit d'une nécessité pour pouvoir investir et faire face à la concurrence du privé et des autres cantons. Et garantir ainsi la pérennité de soins de santé publique dans le canton de Neuchâtel.

Charges maîtrisées et recettes en baisse

L'objectif ne sera pas aisé à atteindre, avec des charges maîtrisées et des recettes en baisse à activité constante. Les charges de personnel sont en très légère baisse (à 238,9 millions) malgré la hausse automatique imposée par la CCT Santé 21 (+1,6 million par an). Les autres charges d'exploitation restent stables (à 92,4 millions). Le niveau des recettes est non seulement impacté par la révision du TARMED (-5,5 millions), mais aussi par la baisse importante des prestations d'intérêt général (2,8 mios en 2018, 3 mios en 2019, 4 mios en 2020 et 5 mios en 2021) et la pression mise chaque année par les assureurs pour revoir à la baisse les tarifs stationnaires sur la base de benchmarks nationaux.

Ce contexte impose de poursuivre l'effort et même de l'intensifier. Le conseil d'administration a fixé comme objectif une économie globale de 30 millions de francs sur trois ans. Cela passera notamment par le redimensionnement de l'infrastructure hospitalière, aujourd'hui trop importante si l'on tient compte des acteurs privés. Le canton de Neuchâtel dispose aujourd'hui d'un total de 19 blocs opératoires, 21 si l'on intègre l'hôpital de Saint-Imier. Cette offre très large pour un nombre de patients limité complique l'objectif d'exploiter de manière efficiente l'infrastructure actuelle, qu'elle soit privée ou publique.

Neuchâtel, le 19 décembre 2017

Pauline de Vos Bolay, présidente du conseil d'administration, et Julien Heider, directeur des finances, répondent à vos questions au 032 713 30 48